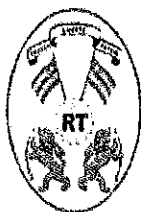


AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

36

## Conseil des droits de l'homme

### 20<sup>ème</sup> Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

#### Examen du rapport de Madagascar

Déclaration de Son excellence  
Madame Nakpa POLO,  
Ambassadeur, Représentant Permanent

Lundi, 03 novembre 2014

09h – 12h 30

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à celle de Madagascar et félicite le Chef de délégation pour les informations complémentaires contenues dans sa déclaration liminaire.

Le Togo se félicite de l'engagement renouvelé de Madagascar en faveur du mécanisme de l'Examen Périodique Universel et de la mise en oeuvre des recommandations reçues, malgré le contexte de crise et d'instabilité politiques qu' a connu le pays depuis 2009.

Ma délégation salue le retour de Madagascar dans le concert des Nations qui a été consacré par la tenue des élections présidentielles et législatives libres et pacifiques ainsi que la mise en place progressive des institutions républicaines.

Le Togo prend note avec satisfaction de la volonté exprimée par le nouveau Président de la République de restaurer l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et surtout, le respect des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte favorable que ma délégation félicite Madagascar pour l'adoption le 19 juin 2014, de la loi portant création de la commission nationale indépendante des droits de l'homme.

Ma délégation se félicite également des mesures prises en faveur des femmes et des enfants vulnérables, en matière d'accès au crédit, à l'éducation, à la santé et à l'alimentation.

Le Togo invite Madagascar à poursuivre la consolidation de l'Etat de droit et la recherche du bien être des populations et lui adresse les recommandations suivantes :

- ratifier le protocole facultatif à la convention contre la torture ;
- adopter un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition ;
- lutter efficacement contre les violences sexuelles et les pratiques traditionnelles discriminatoires à l'égard des femmes.

**Je vous remercie.**